

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Référence : 2024-6304-SPECKERT

Le 26/02/2024



Type de Bien :

Maison individuelle

Adresse :

**6 rue Caminal Del Panieraires
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC**

Numéro de lot :

Référence Cadastrale :

AH - 172

PROPRIETAIRE

Madame et Monsieur SPECKERT
6 Rue Caminal Del Panieraires
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC

DEMANDEUR

Madame et Monsieur SPECKERT
6 Rue Caminal Del Panieraires
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC

Date de visite : **26/02/2024**

Opérateur de repérage : **VENANCIE LUDOVIC**

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 2024-6304-SPECKERT

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle	Réf. Cadastre : AH - 172
Adresse : 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : Madame et Monsieur SPECKERT	Date du permis de construire : Non communiquée Date de construction : Non communiquée

CONSTAT AMIANTE :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

EXPOSITION AU PLOMB :

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

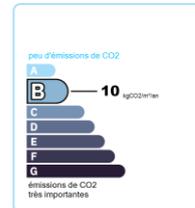
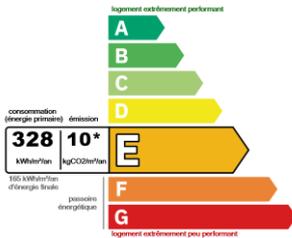
ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES :

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE :

Consommation conventionnelle : **328 kWh_{ep}/m².an**
Note : **E**

Estimation des émissions : **10 kg_{eqCO2}/m².an**
Note : **B**



DIAGNOSTIC ELECTRICITE :

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: Madame et Monsieur SPECKERT
Référence Cadastrale : AH - 172	6 Rue Caminal Del Panieraires
Date du Permis de Construire : Non communiquée	24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
Adresse : 6 rue Caminal Del Panieraires	
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Madame et Monsieur SPECKERT	Documents fournis :	Néant
Adresse : 6 Rue Caminal Del Panieraires	Moyens mis à disposition :	Néant
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC		
Qualité :		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 2024-6304-SPECKERT A	Date d'émission du rapport :	26/02/2024
Le repérage a été réalisé le : 26/02/2024	Accompagnateur :	Aucun
Par : VENANCIE LUDOVIC	Laboratoire d'Analyses :	Agence ITGA St Grégoire Bât K
N° certificat de qualification : C3498	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires - Bât. K
Date d'obtention : 23/11/2021	Numéro d'accréditation :	Espace Performance 35768
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	SAINT-GRÉGOIRE CEDEX 1-5970
LCC QUALIXPERT	Adresse assurance :	AXA FRANCE IARD
17 Rue Borrel	N° de contrat d'assurance :	313 terrasses de l'Arche
LCC	Date de validité :	92000 NANTERRE
81100 CASTRES		6930372704
Date de commande : 26/02/2024		31/12/2024

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :
	Fait à PÉRIGUEUX le 26/02/2024
	Cabinet : SEGUIER - EXPERTIMMO
	Nom du responsable : MESTRE Jean Philippe
	Nom du diagnostiqueur : VENANCIE LUDOVIC

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE.....	2
CONCLUSION(S).....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	5
RAPPORTS PRECEDENTS.....	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	10
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	10
COMMENTAIRES.....	10
ELEMENTS D'INFORMATION.....	11
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	12
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	15
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS.....	18
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	23
ATTESTATION(S).....	25

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
10	Appentis	RDC	Conduit de fluide n°1	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
16	Combles non aménagé n°1	1er	Plaques ondulées	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
17	Combles non aménagé n°2	1er	Plafond	Plafond	Charpente bois, plaques fibro ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

→ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
10	Appentis	RDC	Conduit de fluide n°1	A	Fibre ciment
			Conduit de fluide n°2	A	Fibre ciment
16	Combles non aménagé n°1	1er	Plaques ondulées	A	Fibre ciment
17	Combles non aménagé n°2	1er	Plafond	Plafond	Charpente bois, plaques fibro ciment

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 26/02/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

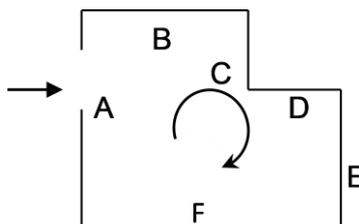
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Cave 	Rdj	OUI	
2	Local 	Rdj	OUI	
3	Salon, Salle à manger 	RDC	OUI	
4	Escalier 	RDC	OUI	
5	Placard 	RDC	OUI	
6	Couloir 	RDC	OUI	
7	Salle de bains/WC n°1 	RDC	OUI	
8	Chambre n°1 	RDC	OUI	
9	Cuisine 	RDC	OUI	
10	Appentis 	RDC	OUI	
11	Terrasse 	RDC	OUI	

Amiante

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
				
12	Grotte n°1 	RDC	OUI	
13	Grotte n°2 	RDC	OUI	
14	Chambre n°2 	1er	OUI	
15	Salle de bains/WC n°2 	1er	OUI	
16	Combles non aménagé n°1 	1er	OUI	
17	Combles non aménagé n°2 	1er	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE					
N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Cave	Rdj	Mur	A, B, C, D	Pierres
			Plancher	Sol	Terre, pierre
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
2	Local	Rdj	Mur	A, B, C, D, E, F	Pierres
			Plancher	Sol	Terre, pierre
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Hourdis
3	Salon, Salle à manger	RDC	Mur	A, B, F, H	Pierres, mortier
			Mur	F, G	Plâtre - Peinture
			Mur	D, E	Plâtre, bois - Peinture, vernis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Plafond	Plafond	Solivages bois, bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois brut
			Mur	A	Carrelage
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	G	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	G	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	G	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	G	Bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	G	Bois - Peinture			
Fenêtre n°2 - Volets	G	Bois - Peinture			
4	Escalier	RDC	Mur	A, C, D	Plâtre - Peinture
			Mur	B	Pierres, mortier
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	Plafond	Bois - Peinture
5	Placard	RDC	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Pierres, mortier
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois brut
6	Couloir	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture, vernis
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture, vernis
7	Salle de	RDC	Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
	bains/WC n°1		Mur	A, C, D	Plâtre - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
	Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs		A	Bois - Peinture, vernis	
8	Chambre n°1	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lambris peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture, vernis
9	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
10	Appentis	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Carrelage
			Mur	B, C, D	Parquet
11	Terrasse	RDC	Mur	B, C, D	Pierres
			Plafond	Plafond	Ciel
			Plancher	Sol	Carrelage
12	Grotte n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres
			Plafond	Plafond	Pierres
			Plancher	Sol	Pierres
13	Grotte n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierres
			Plafond	Plafond	Pierres
			Plancher	Sol	Pierres
14	Chambre n°2	1er	Mur	A, B, F	Plâtre - Peinture
			Mur	C, D, E	Pierres, mortier
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet - Vernis
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Vernis
15	Salle de bains/WC n°2	1er	Plafond	Plafond	Charpente bois - Peinture
			Mur	A, E, F	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C, D	Pierres, mortier
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	C	Plâtre - Carrelage
			Plafond	Plafond	Charpente bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	Plafond	Bois			
Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	Plafond	Bois			
16	Combles non aménagés n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Pierres
			Plafond	Plafond	Charpente bois, pare-pluie - Peinture
			Plancher	Sol	Isolation
	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs		A	Métal - Peinture	
17	Combles non aménagés n°2	1er	Mur	A, C, D	Brique
			Mur	B	Ciment - Crépi
			Plancher	Sol	Isolation
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
10	Appentis	RDC	Conduit de fluide n°1	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
16	Combles non aménagé n°1	1er	Plaques ondulées	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
17	Combles non aménagé n°2	1er	Plafond	Plafond	Charpente bois, plaques fibro ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
1	Cave	Rdj	Plafond	Plafond	Solivages bois, isolant				
2	Local	Rdj	Plafond	Plafond	Solivages bois, isolant				

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Doublage des sols, murs et plafonds : Supports non contrôlés, inaccessibles sans dégradation

Grilles scellées, conduits non vérifiable

Une partie du dessus de la toiture n'est pas visible

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Amiante

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Conduit de fluide n°1		
Vue d'ensemble	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SPECKERT	2024-6304-SPECKERT	RDC - Appentis
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		VENANCIE LUDOVIC
Localisation		
Conduit de fluide n°1 - A		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Vue d'ensemble	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SPECKERT	2024-6304-SPECKERT	RDC - Appentis
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		VENANCIE LUDOVIC
Localisation		
Conduit de fluide n°2 - A		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
ELEMENT : Plafond		
Vue d'ensemble	Emplacement	



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SPECKERT	2024-6304-SPECKERT	1er - Combles non aménagé n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Charpente bois, plaques fibro ciment		VENANCIE LUDOVIC
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Plaques ondulées		
Vue d'ensemble	Emplacement	
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SPECKERT	2024-6304-SPECKERT	1er - Combles non aménagé n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		VENANCIE LUDOVIC
Localisation		
Plaques ondulées - A		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	2024-6304-SPECKERT		Adresse de l'immeuble : 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
N° planche :	1/3	Version : 0	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : Croquis N°1



PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble :	6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC	
N° dossier :	2024-6304-SPECKERT				
N° planche :	2/3	Version : 0	Type :	Croquis	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2

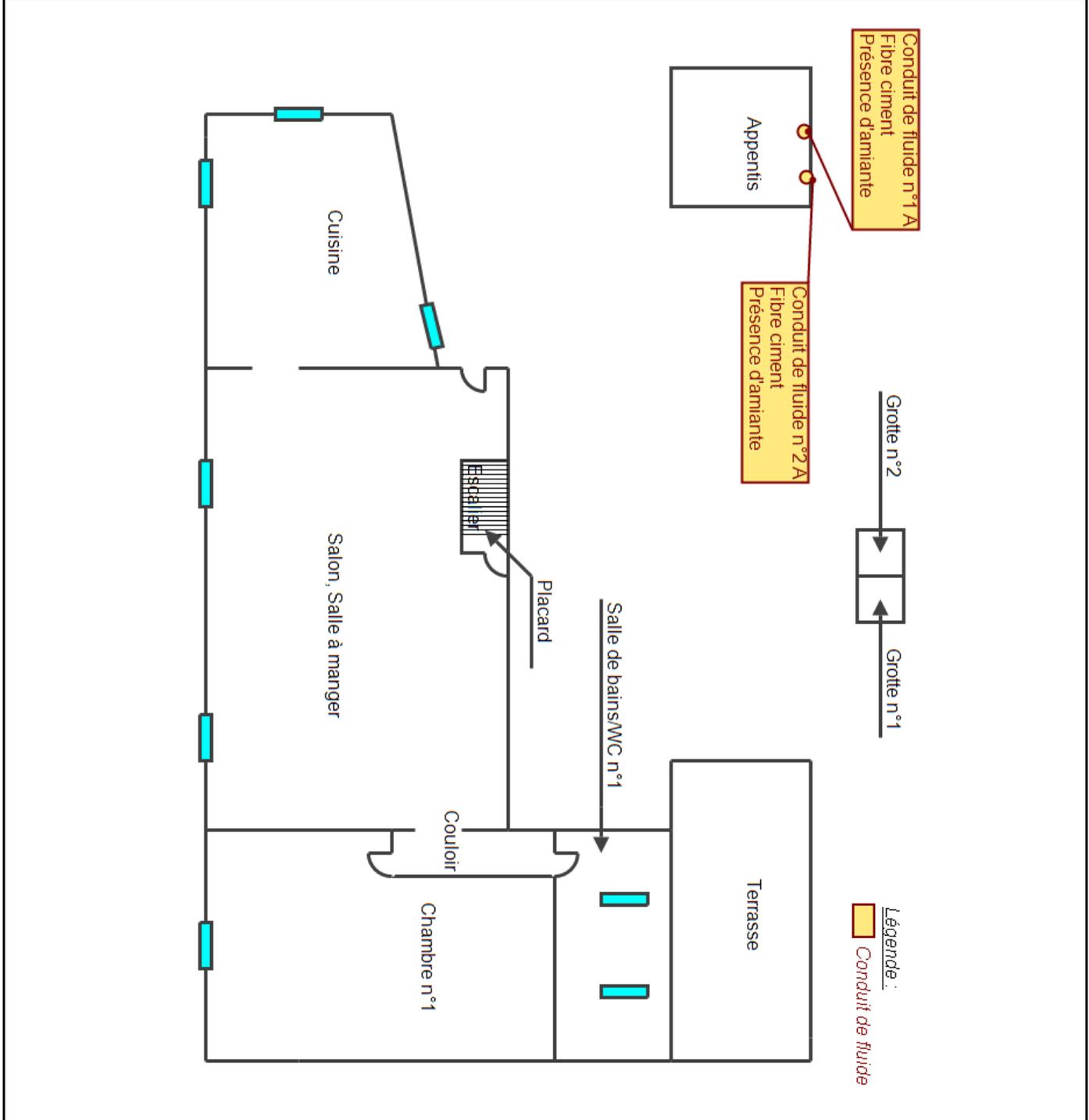
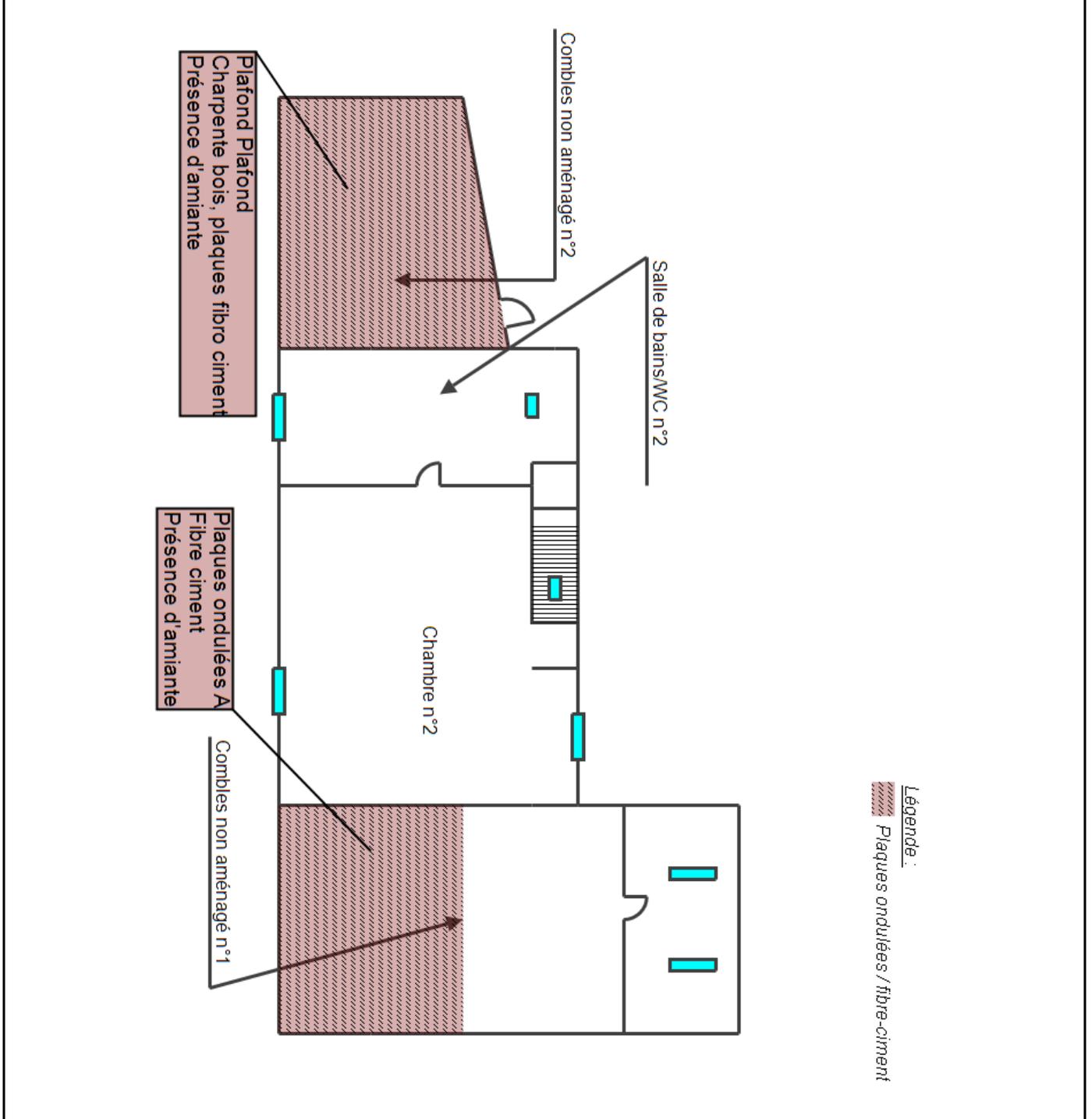


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	2024-6304-SPECKERT		Adresse de l'immeuble :	6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC	
N° planche :	3/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°3



ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a)** contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b)** rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a)** rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b)** procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c)** veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a)** prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b)** procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c)** mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	2024-6304-SPECKERT A
Date de l'évaluation	26/02/2024
Bâtiment	Maison individuelle 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Appentis
Élément	Conduit de fluide n°1
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Appentis
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	2024-6304-SPECKERT A
Date de l'évaluation	26/02/2024
Bâtiment	Maison individuelle 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Appentis
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Appentis
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	2024-6304-SPECKERT A
Date de l'évaluation	26/02/2024
Bâtiment	Maison individuelle 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles non aménagé n°1
Élément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Combles non aménagé n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	2024-6304-SPECKERT A
Date de l'évaluation	26/02/2024
Bâtiment	Maison individuelle 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles non aménagé n°2
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Charpente bois, plaques fibro ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Combles non aménagé n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
 - remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
 - travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.
- De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 3 janvier 2024

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14005850 - www.orias.fr
8 rue du 5^{ème} Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 54 74 88
E-mail : agence.calvet@axa.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

La certification
QUALIXPERT
des diagnosticiens

Certificat N° C3498

Monsieur Ludovic VENANCIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 48004
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 29 décembre 2021

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP										
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>										
B Objet du CREP										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location <input type="checkbox"/> Avant travaux									
C Adresse du bien	D Propriétaire									
6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC	Nom : Madame et Monsieur SPECKERT Adresse : 6 Rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC									
E Commanditaire de la mission										
Nom : Madame et Monsieur SPECKERT Qualité :	Adresse : 6 Rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC									
F L'appareil à fluorescence X										
Nom du fabricant de l'appareil : Protec Modèle de l'appareil : LPA-1 N° de série : 123456789	Nature du radionucléide : Cobalt 57 Date du dernier chargement de la source : 19/02/2022 Activité de la source à cette date : 444 MBq									
G Dates et validité du constat										
N° Constat : 2024-6304-SPECKERT P Date du constat : 26/02/2024	Date du rapport : 26/02/2024 Date limite de validité : 25/02/2025									
H Conclusion										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées	Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		
	Nombre %	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
172	13 7,56 %	151	87,79 %	0	0,00 %	8	4,65 %	0	0,00 %	
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence										
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.										
I Auteur du constat										
Signature 	Cabinet : SEGUIER - EXPERTIMMO Nom du responsable : MESTRE Jean Philippe Nom du diagnostiqueur : VENANCIE LUDOVIC Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD Police : 6930372704									



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS6

RESULTATS DES MESURES9

COMMENTAIRES19

LES SITUATIONS DE RISQUE19

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	19
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES20

ANNEXES21

NOTICE D'INFORMATION	21
----------------------------	----



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : VENANCIE LUDOVIC	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT, 17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES Numéro de Certification de qualification : C3498 Date d'obtention : 29/12/2021
---	---

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : 240246 Nom du titulaire : SEGUIER - EXPERTIMMO	Date d'autorisation :
---	-----------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MESTRE Jean Philippe**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : ETALON-TEST N° NIST de l'étalon : 12345-6	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,01 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	26/02/2024	1,04
En fin du CREP	312	26/02/2024	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Non communiquée Nombre de bâtiments :	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :
---	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 6 rue Caminal Del Panieraires 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : Référence Cadastre : AH - 172	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
---	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------



1	Cave	Rdj
2	Local	Rdj
3	Salon, Salle à manger	RDC
4	Escalier	RDC
5	Placard	RDC
6	Couloir	RDC
7	Salle de bains/WC n°1	RDC
8	Chambre n°1	RDC
9	Cuisine	RDC
10	Appentis	RDC
11	Terrasse	RDC
12	Grotte n°1	RDC
13	Grotte n°2	RDC
14	Chambre n°2	1er
15	Salle de bains/WC n°2	1er
16	Combles non aménagé n°1	1er

2.9 Liste des locaux non visites

N°	Local	Etage	Justification
17	Combles non aménagé n°2	1er	Absence de trappe

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



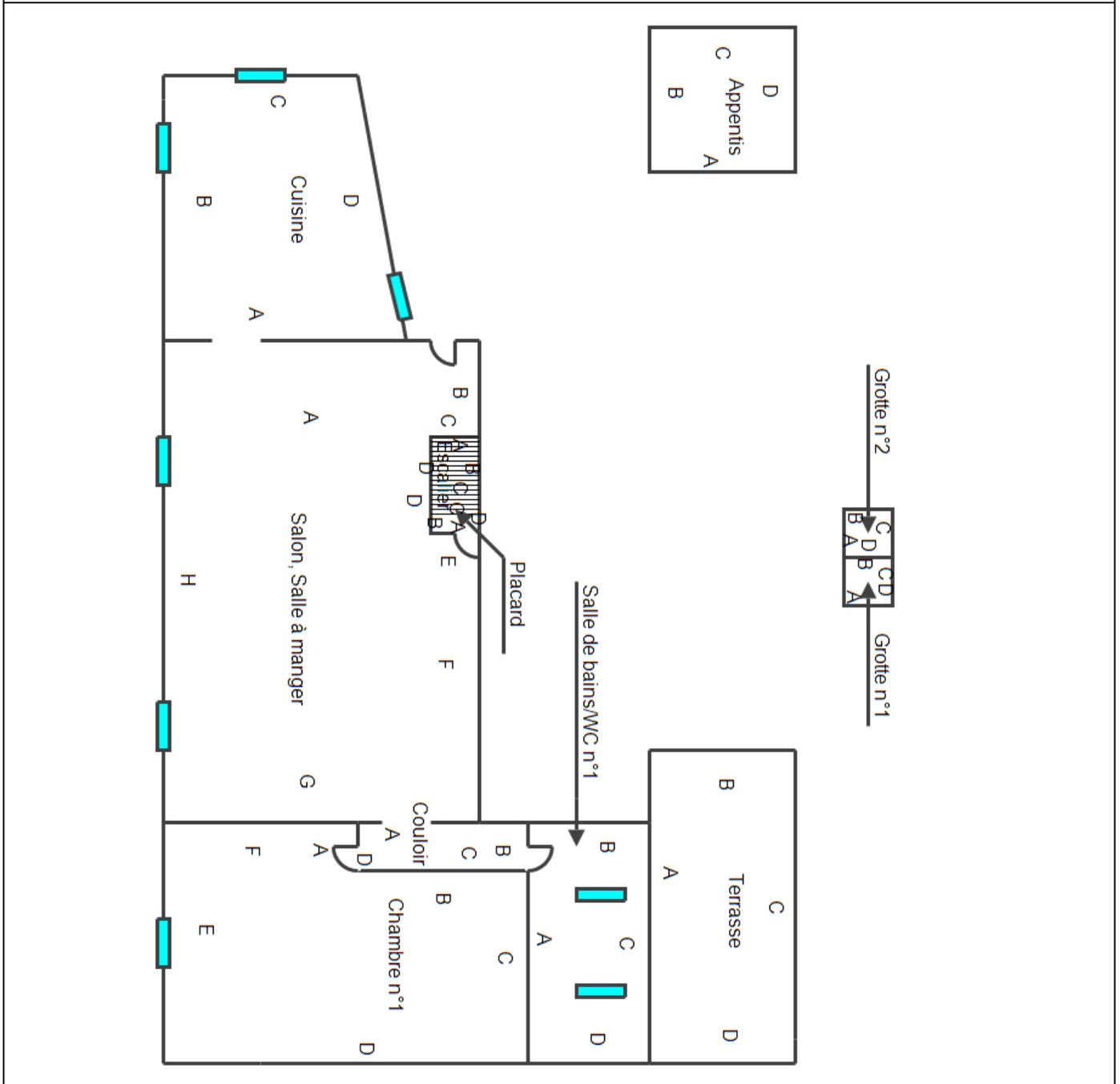
5 CROQUIS

Croquis N°1





Croquis N°2





Croquis N°3





6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cave (Rdj)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Pierres		C			0,09	0	
3					MD			0,07		
12	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
13						MD				
14	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
15						MD				
4	B	Mur	Pierres		C			0,08	0	
5					MD			0,11		
6	C	Mur	Pierres		C			0,31	0	
7					MD			0,11		
8	D	Mur	Pierres		C			0,32	0	
9					MD			0,08		
10	Plafond	Plafond	Solivages bois, isolant		C			0,1	0	
11					MD			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Local (Rdj)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
30	A	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
31						MD				
32	A	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,17	0	
33						MD				
16	A	Mur	Pierres		C			0,07	0	
17					MD			0,1		
34	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
35						MD				
36	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
37						MD				
18	B	Mur	Pierres		C			0,34	0	
19					MD			0,08		
20	C	Mur	Pierres		C			0,07	0	
21					MD			0,1		
22	D	Mur	Pierres		C			0,09	0	
23					MD			0,06		
24	E	Mur	Pierres		C			0,03	0	
25					MD			0,06		
26	F	Mur	Pierres		C			0,33	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
27					MD			0,25		
38	Plafond	Plafond	Hourdis		C			0,1	0	
39					MD			0,09		
28	Plafond	Plafond	Solivages bois, isolant		C			0,1	0	
29					MD			0,39		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salon, Salle à manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
40	A	Mur	Pierres, mortier		C			0,09	0	
41					MD			0,03		
54	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
55						MD				
56	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
57						MD				
42	B	Mur	Pierres, mortier		C			0,03	0	
43					MD			0,09		
46	D	Mur	Plâtre, bois	Peinture, vernis	C			0,15	0	
47					MD			0,17		
60	E	Mur	Plâtre, bois	Peinture, vernis	C			0,08	0	
61					MD			0,07		
	E	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut						Bois brut
64	F	Mur	Pierres, mortier		C			0,08	0	
65					MD			0,29		
44	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,44	0	
45					MD			0,48		
66	G	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	4,2	2
67	G	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	4,3	2
68	G	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,46	0	
69						MD				
70	G	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,5	2
71	G	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,6	2
72	G	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,08	0	
73						MD				
58	G	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
59					MD			0,26		
62	H	Mur	Pierres, mortier		C			0,06	0	
63					MD			0,1		
50	Plafond	Plafond	Solivages bois, bois	Peinture	C			0,11	0	
51					MD			0,06		
52	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,08	0	
53					MD			0,25		
48	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C			0,11	0	
49					MD			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Escalier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
74	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,28	0	
75					MD			0,07		
76	B	Mur	Pierres, mortier		C			0,1	0	
77					MD			0,06		
78	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
79					MD			0,07		
80	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
81					MD			0,24		
88	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,41	0	
89						MD				
90	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
91						MD				
84	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,36	0	
85					MD			0,17		
86	Sol	Plancher	Bois	Vernis	C			0,28	0	
87					MD			0,07		
82	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C			0,07	0	
83					MD			0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Placard (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
92	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,04	0	
93					MD			0,05		
	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut						Bois brut



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
94	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
95					MD		0,48			
96	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,37	0	
97					MD		0,08			
98	D	Mur	Pierres, mortier		C			0,16	0	
99					MD		0,03			
100	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
101					MD		0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Couloir (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
102	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
103					MD		0,16			
104	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,04	0	
105					MD		0,11			
116	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture, vernis	C		0,21	0	
117						MD		0,08		
106	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,48	0	
107					MD		0,17			
108	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
109					MD		0,39			
118	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture, vernis	C		0,1	0	
119						MD		0,06		
112	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
113					MD		0,08			
	Sol	Plancher		Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
114	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,39	0	
115					MD		0,07			
110	Toutes zones	Plinthes	Bois	Tapisserie	C			0,07	0	
111					MD		0,07			
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle de bains/WC n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
120	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
121					MD			0,11				
128	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture, vernis	C		0,08	0			
129						MD		0,09				
130	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,24	0			
131						MD		0,26				
122	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,06	0			
123						MD		0,15				
	C	Mur		Plâtre	Carrelage					Pas de mesures sur du carrelage		
124	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,08	0			
125						MD		0,06				
	D	Mur		Plâtre	Carrelage					Pas de mesures sur du carrelage		
126	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,02	0			
127						MD		0,07				
	Toutes zones	Plinthes		Bois	Carrelage					Pas de mesures sur du carrelage		
Nombre total d'unités de diagnostic			10			Nombre d'unités de classe 3			0		% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
132	A	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,36	0	
133						MD		0,07		
146	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture, vernis	C		0,33	0	
147						MD		0,11		
134	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,07	0	
135						MD		0,11		
136	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,05	0	
137						MD		0,1		
138	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,06	0	
139						MD		0,26		
148	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2
151	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,4	2
152	E	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C		0,29	0	
153						MD		0,3		
149	E	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,08	0	
150						MD		0,06		
154	F	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,09	0	
155						MD		0,07		
142	Plafond	Plafond		Bois	Lambris peinture	C		0,49	0	
143						MD		0,03		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
144	Sol	Plancher	Parquet	Vernis	C			0,1	0	
145					MD			0,01		
140	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,08	0	
141					MD			0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
156	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,24	0	
157					MD			0,11		
168	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2
169	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2
170	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,22	0	
171						MD				
	B	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
158	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
159					MD			0,06		
172	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,5	0	
173						MD				
174	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
175						MD				
176	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,07	0	
177						MD				
	C	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
160	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,45	0	
161					MD			0,06		
178	D	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
179						MD				
180	D	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
181						MD				
182	D	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	C		0,24	0	
183						MD				
	D	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
162	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
163					MD			0,09		
166	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,15	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
167					MD			0,37		
164	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C			0,44	0	
165					MD			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Appentis (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
184	B	Mur	Parquet		C			0,22	0	
185					MD			0,06		
186	C	Mur	Parquet		C			0,11	0	
187					MD			0,24		
188	D	Mur	Parquet		C			0,06	0	
189					MD			0,1		
190	Plafond	Plafond	Charpente bois, tuiles		C			0,47	0	
191					MD			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Terrasse (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
192	B	Mur	Pierres		C			0,4	0	
193					MD			0,07		
194	C	Mur	Pierres		C			0,47	0	
195					MD			0,11		
196	D	Mur	Pierres		C			0,48	0	
197					MD			0,03		
198	Plafond	Plafond	Ciel		C			0,16	0	
199					MD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Grotte n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
200	A	Mur	Pierres		C			0,08	0	
201					MD			0,08		
202	B	Mur	Pierres		C			0,1	0	
203					MD			0,06		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
204	C	Mur	Pierres		C			0,09	0	
205					MD		0,35			
206	D	Mur	Pierres		C			0,49	0	
207					MD		0,28			
208	Plafond	Plafond	Pierres		C			0,11	0	
209					MD		0,11			
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Grotte n°2 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
210	A	Mur	Pierres		C			0,08	0	
211					MD		0,15			
212	B	Mur	Pierres		C			0,09	0	
213					MD		0,07			
214	C	Mur	Pierres		C			0,49	0	
215					MD		0,04			
216	D	Mur	Pierres		C			0,09	0	
217					MD		0,08			
218	Plafond	Plafond	Pierres		C			0,3	0	
219					MD		0,06			
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
220	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
221					MD		0,21			
222	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,28	0	
223					MD		0,21			
242	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,27	0	
243						MD		0,06		
244	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,22	0	
245						MD		0,33		
246	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,1	0	
247						MD		0,09		
224	C	Mur	Pierres, mortier		C			0,1	0	
225					MD		0,06			
226	D	Mur	Pierres, mortier		C			0,07	0	
227					MD		0,1			



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
248	E	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,13	0	
249						MD		0,44		
250	E	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,17	0	
251						MD		0,08		
252	E	Fenêtre n°2	Garde-corps	Métal	Peinture	C		0,08	0	
253						MD		0,11		
236	E	Mur	Pierres, mortier			C		0,07	0	
237						MD		0,08		
238	F	Mur	Plâtre	Peinture		C		0,1	0	
239						MD		0,1		
234	F	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	C		0,11	0	
235						MD		0,09		
240	Plafond	Plafond	Charpente bois	Peinture		C		0,07	0	
241						MD		0,08		
230	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture		C		0,09	0	
231						MD		0,06		
232	Sol	Plancher	Parquet	Vernis		C		0,06	0	
233						MD		0,11		
228	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis		C		0,1	0	
229						MD		0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle de bains/WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
254	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,02	0	
255					MD		0,49			
266	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
267						MD		0,1		
268	A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,07	0	
269						MD		0,08		
276	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
277						MD		0,08		
278	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,11	0	
279						MD		0,07		
284	B	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	C		0,4	0	
285						MD		0,09		
256	B	Mur	Pierres, mortier			C		0,43	0	
257						MD		0,08		
270	C	Mur	Pierres, mortier			C		0,41	0	
271						MD		0,16		
	C	Mur	Plâtre	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
272	D	Mur	Pierres, mortier		C			0,09	0	
273					MD			0,43		
258	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
259					MD			0,29		
260	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
261					MD			0,07		
280	Plafond	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	C			0,07	0	
281					MD			0,09		
282	Plafond	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	C			0,09	0	
283					MD			0,06		
274	Plafond	Plafond	Charpente bois	Peinture	C			0,49	0	
275					MD			0,15		
264	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,18	0	
265					MD			0,22		
262	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C			0,36	0	
263					MD			0,44		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Combles non aménagé n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
286	A	Mur	Pierres		C			0,09	0	
287					MD			0,4		
296	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Métal	Peinture	C		0,37	0	
297						MD				
290	B	Mur	Pierres		C			0,4	0	
291					MD			0,11		
292	C	Mur	Pierres		C			0,05	0	
293					MD			0,07		
294	D	Mur	Pierres		C			0,13	0	
295					MD			0,11		
288	Plafond	Plafond	Charpente bois, pare-pluie	Peinture	C			0,1	0	
289					MD			0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Combles non aménagé n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
298	A	Mur	Brique		C			0,37	0	
299					MD			0,11		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
308	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
309						MD		0,1		
310	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
311						MD		0,08		
300	B	Mur	Ciment	Crépi	C		0,08	0		
301					MD		0,11			
302	C	Mur	Brique		C		0,29	0		
303					MD		0,45			
304	D	Mur	Brique		C		0,04	0		
305					MD		0,02			
306	Plafond	Plafond	Charpente bois, plaques fibro ciment		C		0,1	0		
307					MD		0,32			
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE						
Localisation	HG	: en Haut à Gauche	HC	: en Haut au Centre	HD	: en Haut à Droite
	MG	: au Milieu à Gauche	C	: au Centre	MD	: au Milieu à Droite
	BG	: en Bas à Gauche	BC	: en Bas au Centre	BD	: en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND	: Non dégradé	NV	: Non visible		
	EU	: Etat d'usage	D	: Dégradé		

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non



9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



Récapitulatif des mesures positives

Local : Cave (Rdj)

Aucune mesure positive

Local : Local (Rdj)

Aucune mesure positive

Local : Salon, Salle à manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
66	G	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	4,2	2	
67	G	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	4,3	2	
70	G	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,5	2	
71	G	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	6,6	2	

Local : Escalier (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Placard (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Couloir (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle de bains/WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
148	E	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2	
151	E	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,4	2	

Local : Cuisine (RDC)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
168	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2	
169	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	Usure	1,5	2	

Local : Appentis (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Terrasse (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Grotte n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Grotte n°2 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle de bains/WC n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Combles non aménagé n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Combles non aménagé n°2 (1er)

Aucune mesure positive



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L. 126-4 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse : **6 rue Caminal Del Panieraires
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **AH - 172**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison individuelle**

Encombrement constaté : **Locaux meublés ne permettant pas une inspection complète**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame et Monsieur SPECKERT**

Qualité :

Adresse : **6 Rue Caminal Del Panieraires
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **VENANCIE LUDOVIC**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SEGUIER - EXPERTIMMO

Adresse : **2 RUE GAMBETTA
24000 PÉRIGUEUX PÉRIGUEUX**

N° siret : **525 033 916**

N° certificat de qualification : **C3498**

Date d'obtention : **23/11/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT**

17 Rue Borrel

LCC

81100 CASTRES

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**

N° de contrat d'assurance : **6930372704**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2024**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Rdj			
Cave 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	Doublage du plafond : sous faces non visibles Présence de chevilles d'injection de traitement Encrage de solivages dans la maçonnerie, non visible
	Plafond - Solivages bois, isolant	Absence d'indice.	
	Plancher - Terre, pierre	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Local 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	Doublage du plafond : sous faces non visibles Présence de chevilles d'injection de traitement Encrage de solivages dans la maçonnerie, non visible
	Plafond - Solivages bois, isolant	Absence d'indice.	
	Plancher - Terre, pierre	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Plafond - Hourdis	Absence d'indice.		
RDC			
Salon, Salle à manger 	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles Doublage du sol : sous faces non visibles Encrage de solivages dans la maçonnerie, non visible
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre, bois Peinture, vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Solivages bois, bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Boit brut	Absence d'indice.	
	Mur - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Escalier 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Placard 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois brut	Absence d'indice.	
Couloir 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Plinthes - Bois Tapisserie	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture, vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture, vernis	Absence d'indice.	
Salle de bains/WC n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Combles aménagés : doublage des plafonds sous rampant, sous faces inaccessibles
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture, vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles Combles aménagés : doublage des plafonds sous rampant, sous faces inaccessibles
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois Lambris peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture, vernis	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Cuisine 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Doublage du plafond : sous faces non visibles
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Appentis 	Mur - Parquet	Absence d'indice.	Charpente hauteur trop importante : Examen partiel
	Plafond - Charpente bois, tuiles	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
Terrasse 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	
	Plafond - Ciel	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
Grotte n°1 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	
	Plafond - Pierres	Absence d'indice.	
	Plancher - Pierres	Absence d'indice.	
Grotte n°2 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	
	Plafond - Pierres	Absence d'indice.	
	Plancher - Pierres	Absence d'indice.	
1er			
Chambre n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage du sol : sous faces non visibles Doublage des murs : sous faces non visibles Combles aménagés : doublage des plafonds sous rampant, sous faces inaccessibles
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Parquet Vernis	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Charpente bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Salle de bains/WC n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Doublage des murs : sous faces non visibles Combles aménagés : doublage des plafonds sous rampant, sous faces inaccessibles
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Charpente bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.	
Combles non aménagés n°1 	Mur - Pierres	Absence d'indice.	Hauteur insuffisante : examen partiel Isolation au sol : examen partiel Charpente visitée partiellement
	Plafond - Charpente bois, pare-pluie Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Isolation	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Combles non aménagés n°2 	Mur - Brique	Absence d'indice.	Hauteur insuffisante : examen partiel Isolation au sol : examen partiel Charpente visitée partiellement
	Mur - Ciment Crépi	Absence d'indice.	
	Plafond - Charpente bois, plaques fibro ciment	Absence d'indice.	
	Plancher - Isolation	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
<p>Commentaires généraux : Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol, solivages, linteaux,...), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves</p> <p>L'intervention a été effectuée sans démolition de murs, de faux plafonds, de doubles cloisons, sans dépose de parquet, plinthes, revêtements aux murs, au sol et au plafond, sans déplacement de mobilier lourd et fragile, sans démontage de mobiliers fixes, cuisines aménagées, bibliothèques) et sans sondage des abouts de solives car intégrés dans les murs.</p>	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Cave (Rdj) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Local (Rdj) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Salon, Salle à manger (RDC) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Escalier (RDC) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Chambre n°1 (RDC) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Appentis (RDC) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Chambre n°2 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Salle de bains/WC n°2 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Combles non aménagés n°1 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Combles non aménagés n°2 (1er) :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Autres agents de dégradation biologique du bois

Présence de chevilles d'injection de traitement

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200. Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **25/08/2024**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **2024-6304-SPECKERT T**

Fait à : **PÉRIGUEUX** le : **26/02/2024**

Visite effectuée le : **26/02/2024**

Durée de la visite : **1 h 00 min**

Nom du responsable : **MESTRE Jean Philippe**

Opérateur : Nom : **VENANCIE**

Prénom : **LUDOVIC**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 126-4 et L. 183-18 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2424E0704710H
établi le : 26/02/2024
valable jusqu'au : 25/02/2034

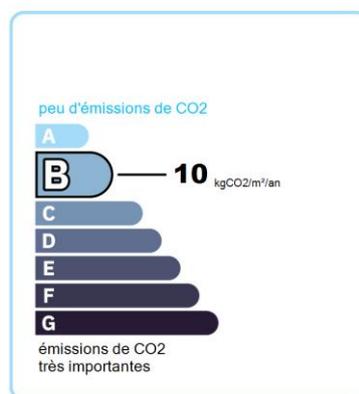
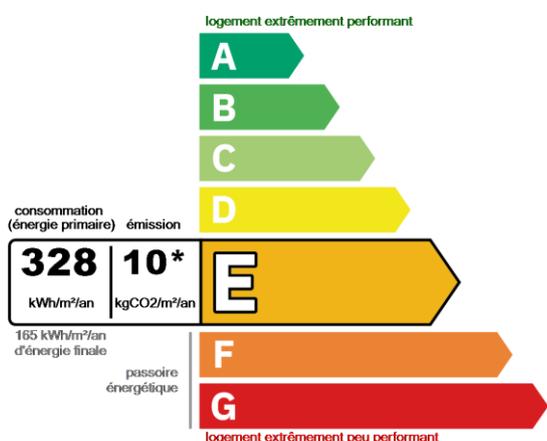
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 6 rue Caminal Del Panieraires, 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1800
surface habitable : 97 m²
propriétaire : SPECKERT
adresse : 6 Rue Caminal Del Panieraires, 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1047 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 5423 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1 813 € et 2 453 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

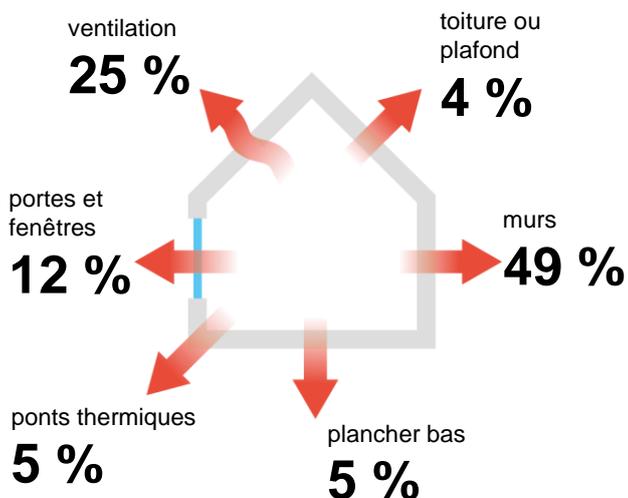
SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24000 PÉRIGUEUX
diagnostiqueur :
LUDOVIC VENANCIE

tel : 05 53 05 83 18
email : contact@groupeexpertimmo.com
n° de certification : C3498
organisme de certification : LCC QUALIXPERT

expertimmo
diagnostics

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

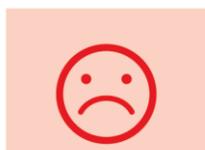
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place

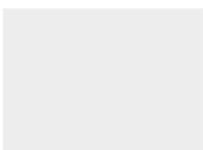


Ventilation par ouverture de fenêtres

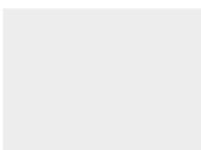
Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT



MOYEN



BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



système de chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
🔥 chauffage	🪵 bois	3904 (3904 éf)	Entre 1 491€ et 2 017€	81%
	⚡ électrique	22700 (9869 éf)		
🚰 eau chaude sanitaire	⚡ électrique	4832 (2101 éf)	Entre 295€ et 399€	17%
❄️ refroidissement				0%
💡 éclairage	⚡ électrique	440 (191 éf)	Entre 27€ et 37€	2%
🌀 auxiliaires				0%
énergie totale pour les usages recensés	31 876 kWh (16 065 kWh é.f.)	Entre 1 813€ et 2 453€ par an		

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 109,34l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -22,9% sur votre facture **soit -402 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 109,34l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

45l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -26% sur votre facture **soit -90 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 4 Est RDC Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé Mur 10 Ouest RDC Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé Mur 17 Ouest RDC Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 3 Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé Plancher 1 Bois sur solives bois donnant sur Bâtiment autre que d'habitation, isolé	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 2 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond 4 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé Plafond 3 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	bonne
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 14 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 14 mm) Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Panneau rayonnant électrique NF** Electrique, installation en 2008, individuel Insert Bois, installation en 2008, individuel Panneau rayonnant électrique NF** Electrique, installation en 2008, individuel
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par accumulation
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Panneau rayonnant électrique NF** : avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence Radiateur électrique NF** : avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence Insert : Autres équipements : sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

2

Les travaux à envisager montant estimé : 15410 à 42825 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec	R = 6 m ² .K/W

des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
 Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
 Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

**murs**

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $R = 6 \text{ m}^2\text{.K/W}$ **murs**

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $R = 6 \text{ m}^2\text{.K/W}$ **portes et fenêtres**

Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur. : Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $U_d < 2 \text{ W/m}^2\text{.K}$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **portes et fenêtres**

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.
Choisir un $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$

 $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w > 0.32$ **chauffage**

PAC Pompe à chaleur Air/Air :

**eau chaude sanitaire**

Remplacement par un chauffe eau thermodynamique :
Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique

**ventilation**

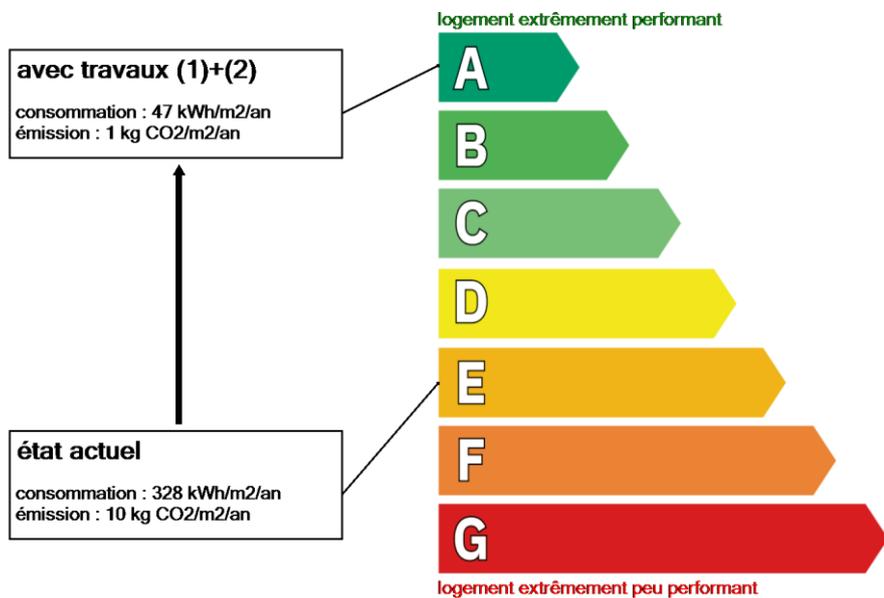
Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B

Commentaire:

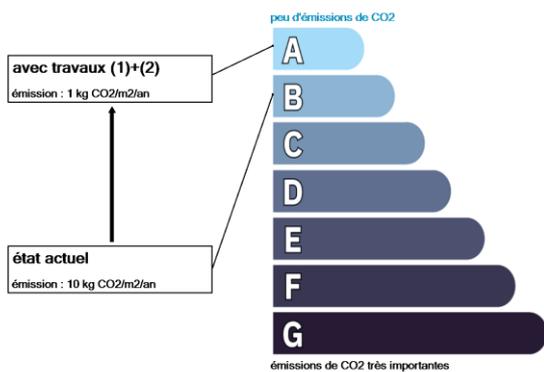
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT ,17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2424E0704710H**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **26/02/2024**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La méthode conventionnelle est prévue pour une utilisation standardisée du bien (nombre d'occupants, température de chauffe pendant le jour et la nuit, période d'occupation du bien...).

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		24 - Dordogne
	Altitude	donnée en ligne	81
	Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	valeur estimée	1800
	Surface habitable du logement	observée ou mesurée	97
	Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2
	Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,3

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Surface	observée ou mesurée	4,46 m²	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Briques creuses	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm	
	Mur 1 Nord RDC	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	observée ou mesurée	1,74 m²	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	60 cm	
	Mur 2 Nord RDC	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 3 Nord RDC	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	valeur par défaut	2,5 W/m²K
		Surface	observée ou mesurée	5,55 m²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1800
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	18,25 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
Mur 4 Est RDC		
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,09 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques creuses
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
Mur 5 Est RDC		
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m ² K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8 m ²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 6 Est RDC		
Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1800
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m ² K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10,62 m ²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 7 Sud RDC		
Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1800
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m ² K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5,62 m ²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 8 Sud RDC		
Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1800
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 9 Ouest RDC		
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	2,5 W/m²K
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5,4 m²
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1800
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 10 Ouest RDC		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15,25 m²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 11 Ouest RDC		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6,54 m²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques creuses
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 12 Nord 1er		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9,76 m²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 13 Nord 1er		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4 m²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	14,8 m²
Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15,12 m²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 14 Est 1er	Etat isolation des parois du local non chauffé	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 14 Est 1er	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11,39 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 15 Sud RDC	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée
Matériau mur		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur		<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
Isolation : oui / non / inconnue		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Mur 16 Sud RDC	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
Mur 17 Ouest RDC	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11,52 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Plafond 1	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10,8 m ²
	Type	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	<input type="radio"/> observée ou mesurée	14,8 m ²
Surface Aue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15,12 m ²	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plafond 2	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non
	Surface	 observée ou mesurée	12,9 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	12,9 m ²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	18,2 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non
Plafond 3	Surface	 observée ou mesurée	10,27 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Plafond 4	Surface	 observée ou mesurée	39,57 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Plancher 1	Surface	 observée ou mesurée	25,4 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	15 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Bâtiment autre que d'habitation
Plancher 2	Surface	 observée ou mesurée	5 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Bâtiment autre que d'habitation
Plancher 3	Surface	 observée ou mesurée	32,6 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	11,6 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	32,6 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein	

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 9	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,36 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 10	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,73 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,92 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 2	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,8 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Fenêtre 3	Orientation des baies	observée ou mesurée
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		observée ou mesurée	1,18 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Fenêtre 4	Surface de baies	observée ou mesurée	3 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 5	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,91 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
	Fenêtre 6	Orientation des baies	observée ou mesurée
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	1,21 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	14 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
Fenêtre 7		Orientation des baies	observée ou mesurée
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,08 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,36 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
Fenêtre 8	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Porte 1	 observée ou mesurée	2,01 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher 3 Mur 10 Ouest RDC	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,3 m
Linéaire Plancher 3 Mur 4 Est RDC	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,3 m
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,94 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Nord RDC	 observée ou mesurée	5 cm
Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	Non
Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 5 Est RDC	 observée ou mesurée	3,6 m
Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5 cm
Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 3 Mur 9 Ouest RDC	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 10 Ouest RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,36 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 5 Mur 11 Ouest RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 6 Mur 14 Est 1er	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 7 Mur 17 Ouest RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,46 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Porte 1 Mur 2 Nord RDC	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,36 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Panneau rayonnant électrique NF**	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
		Type générateur	Panneau rayonnant électrique NF**
		Surface chauffée	65,6 m ²
		Année d'installation	2008
		Energie utilisée	Electricité
		Présence d'une ventouse	Non
		Présence d'une veilleuse	Non
		Type émetteur	Panneau rayonnant électrique NF**
		Surface chauffée par émetteur	65,6 m ²
		Type de chauffage	Divisé
	Équipement d'intermittence	Absent	
	Présence de comptage	Non	
	Panneau rayonnant électrique NF**	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	Panneau rayonnant électrique NF**
		Surface chauffée	20,05 m ²
		Année d'installation	2008
		Energie utilisée	Electricité
		Présence d'une ventouse	Non
		Présence d'une veilleuse	Non
		Type émetteur	Panneau rayonnant électrique NF**
Surface chauffée par émetteur		20,05 m ²	
Type de chauffage		Divisé	
Équipement d'intermittence	Absent		
Présence de comptage	Non		
Radiateur électrique NF**	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	Radiateur électrique NF**	
	Surface chauffée	11,35 m ²	
	Année d'installation	2008	
	Energie utilisée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	Non	
	Présence d'une veilleuse	Non	
	Type émetteur	Radiateur électrique NF**	
	Surface chauffée par émetteur	11,35 m ²	
	Type de chauffage	Divisé	
Équipement d'intermittence	Absent		
Présence de comptage	Non		
Insert	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	
	Type générateur	Insert	
	Surface chauffée	65,6 m ²	
	Année d'installation	2008	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Energie utilisée		observée ou mesurée	Bois
Type de combustible bois		observée ou mesurée	Bûches
Présence d'une ventouse		observée ou mesurée	Non
Présence d'une veilleuse		observée ou mesurée	Non
Type émetteur		observée ou mesurée	Autres équipements
Surface chauffée par émetteur		observée ou mesurée	97 m ²
Type de chauffage		observée ou mesurée	Divisé
Équipement d'intermittence		observée ou mesurée	Absent
Présence de comptage		observée ou mesurée	Non
Chauffe-eau vertical Electrique	Type générateur		Chauffe-eau vertical Electrique
	Année installation		2008
	Energie utilisée		Electricité
	Type production ECS		Individuel
	Pièces alimentées contiguës		Non
	Production en volume habitable		Non
	Volume de stockage		200 L
	Type de ballon		Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon		B ou 2 étoiles
Ventilation	Type de ventilation		Ventilation par ouverture de fenêtres
	Année installation		valeur par défaut
	Plusieurs façades exposées		Oui
	Menuiseries avec joints		Oui



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7, R126-35, 36 et R134-149 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : Appartement
Département : **DORDOGNE** Maison individuelle
Commune : **BEYNAC-ET-CAZENAC (24220)**
Adresse : **6 rue Caminal Del Panieraires** Propriété de : **Madame et Monsieur SPECKERT**
Lieu-dit / immeuble : **6 Rue Caminal Del Panieraires**
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
Réf. Cadastre : **AH - 172**
▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :** Année de construction : **Non communiquée**
Année de l'installation : **> à 15 ans**
N° de Lot : Distributeur d'électricité : **Enedis**
Rapport n° : **2024-6304-SPECKERT ELEC**

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **Madame et Monsieur SPECKERT**
Adresse : **6 Rue Caminal Del Panieraires**
24220 BEYNAC-ET-CAZENAC
▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

▪ **Identité de l'opérateur :**
Nom : **VENANCIE**
Prénom : **LUDOVIC**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **SEGUIER - EXPERTIMMO**
Adresse : **2 RUE GAMBETTA**
24000 PÉRIGUEUX
N° Siret : **525 033 916**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA FRANCE IARD**
N° de police : **6930372704** date de validité : **31/12/2024**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT 17**
Rue Borrel
LCC 81100 CASTRES, le 29/12/2021 , jusqu'au 28/12/2028
N° de certification : **C3498**



D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous:

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.



E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

E3 Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement



F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.4.3 j1)	Le courant assigné de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement n'est pas adapté.		30 mA ne sont pas adaptés au disjoncteur général	
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).		Luminaires, prises et interrupteurs dans la zone 2	
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Prises et interrupteurs mal fixés, tableau mal fixé	
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Dominos accessibles et non protégés	
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		Conducteurs non protégés	

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

Néant

G.3 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant



CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **26/02/2024**

Date de fin de validité : **25/02/2027**

Etat rédigé à **PÉRIGUEUX** Le **26/02/2024**

Nom : **VENANCIE** Prénom : **LUDOVIC**

Signature de l'opérateur :



I OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
2	<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
3	<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
4	<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
5	<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
6	<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
7	<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
8	<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant.</p> <p>Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
9	<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
10	<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600



J INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tou ou partie de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques</p>
	<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
	<p>Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600



ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s) Luminaires, prises et interrupteurs dans la zone 2

Localisation :

Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



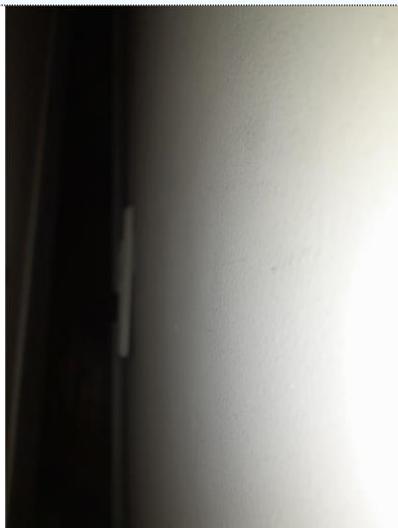
Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s) Luminaires, prises et interrupteurs dans la zone 2

Localisation :



Point de contrôle N° B.7.3 a)

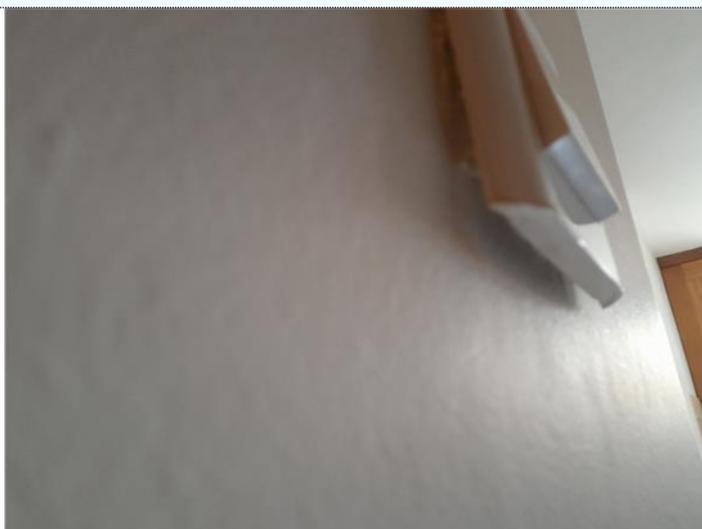


Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s) Prises et interrupteurs mal fixés, tableau mal fixé

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 a)



Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s) Prises et interrupteurs mal fixés, tableau mal fixé

Localisation :



Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Dominos accessibles et non protégés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	



Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés
<u>Localisation :</u>	

Date de commande : 26/02/2024
Valide jusqu'au : 26/08/2024
N° de commande : 506360

Commune : Beynac-et-Cazenac
Code postal : 24220
Code insee : 24040
Lat/Long : 44.84054 , 1.14263

Vendeur ou Bailleur : MR ET MME SPECKERT
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

24040 000 AH 172



RADON

Niveau 1

Fiche Radon

SEISME

Niveau 1

Fiche Seisme

ENSA / PEB

Aucun

**RECU DU TRAIT DE
COTE**

Non concerné

SOLS ARGILEUX

Faible ou Nul

SIS

0

CASIAS

2

ICPE

0

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/CGEAC>

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques		Exposition
Mouvement de terrain 	APPROUVÉ Le 19/02/2010	PPRMVT Beynac, Mouvement de terrain	AH 172 OUI
	APPROUVÉ Le 19/02/2010	PPRMVT Beynac, Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)	
	APPROUVÉ Le 19/02/2010	PPRMVT Beynac, Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs	
	APPROUVÉ Le 19/02/2010	PPRMVT Beynac, Mouvement de terrain - Glissement de terrain	
	APPROUVÉ Le 25/02/2002	PPR - Beynac-et-Cazenac, Mouvement de terrain	
	APPROUVÉ Le 25/02/2002	PPR - Beynac-et-Cazenac, Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)	
	APPROUVÉ Le 25/02/2002	PPR - Beynac-et-Cazenac, Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs	
	APPROUVÉ Le 25/02/2002	PPR - Beynac-et-Cazenac, Mouvement de terrain - Glissement de terrain	
Inondation 	APPROUVÉ Le 15/04/2011	PPRI DORDOGNE Amont, Inondation	AH 172 OUI
	APPROUVÉ Le 15/04/2011	PPRI DORDOGNE Amont, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
6 Rue Caminal Del Panieraires 24220 Beynac-et-Cazenac AH 172	24220 (24040)	Beynac-et-Cazenac
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input checked="" type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> Date 19/02/2010		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Mouvement de terrain		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input checked="" type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> Date 15/04/2011		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Inondation		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIERS Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique <input type="checkbox"/> ou effet thermique <input type="checkbox"/> ou effet de surpression <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Vendeur / Bailleur			Date / Lieu		Acquéreur / Locataire	
Nom			Date		Nom	
MR ET MME SPECKERT			26/02/2024			
Signature			Lieu		Signature	
			Beynac-et-Cazenac			

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse Code postal ou Insee Commune
6 Rue Caminal Del Panieraires 24220 Beynac-et-Cazenac 24220 (24040) Beynac-et-Cazenac

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui Non

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
MR ET MME SPECKERT

Date / Lieu
26/02/2024

Acquéreur ou Locataire

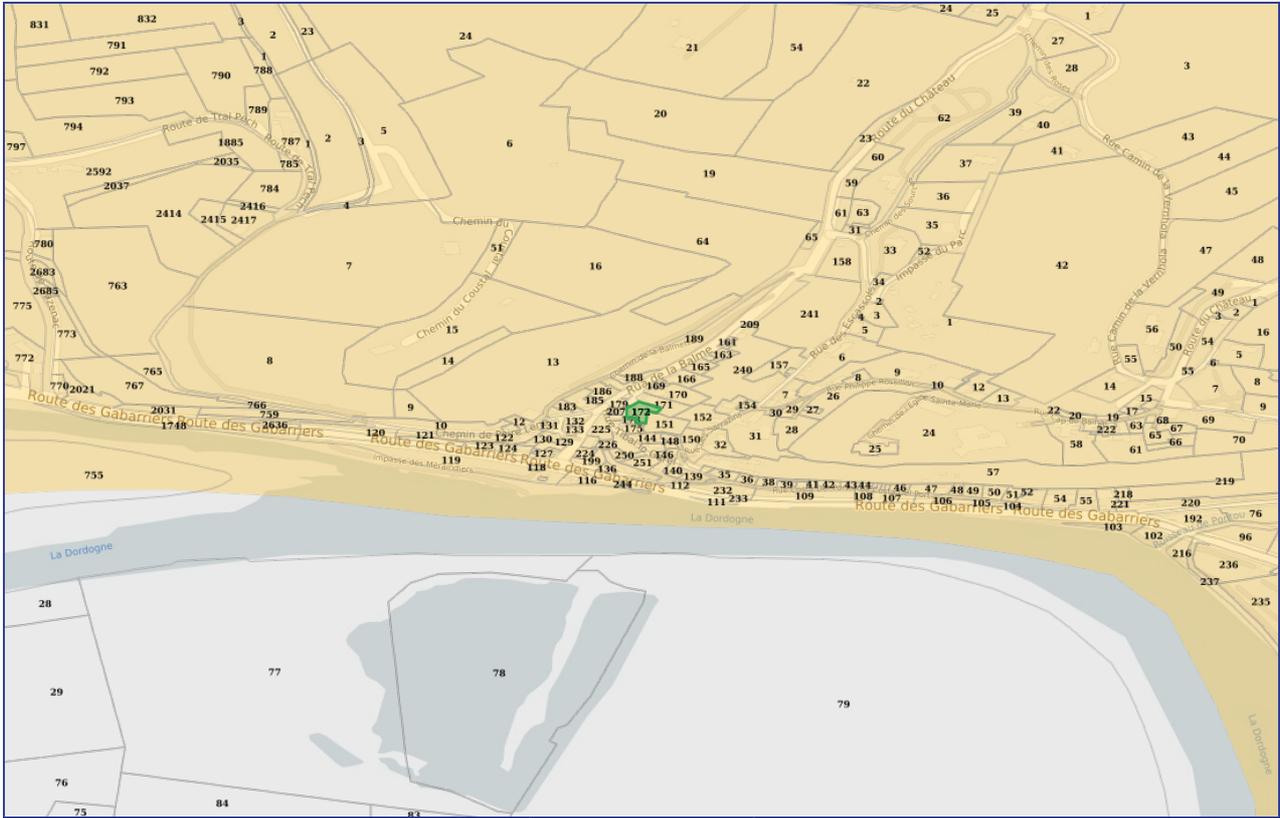
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

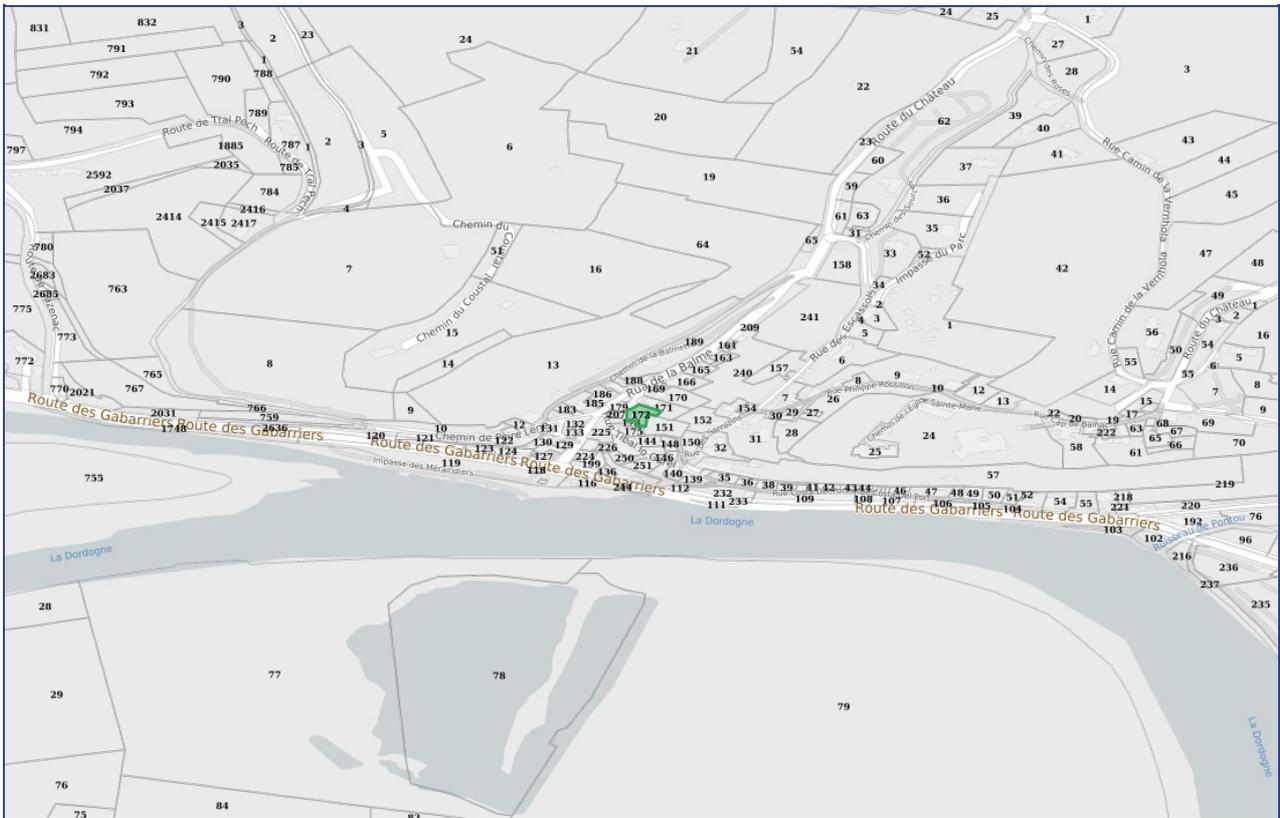
MTES/DGAC/juin 2020

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN



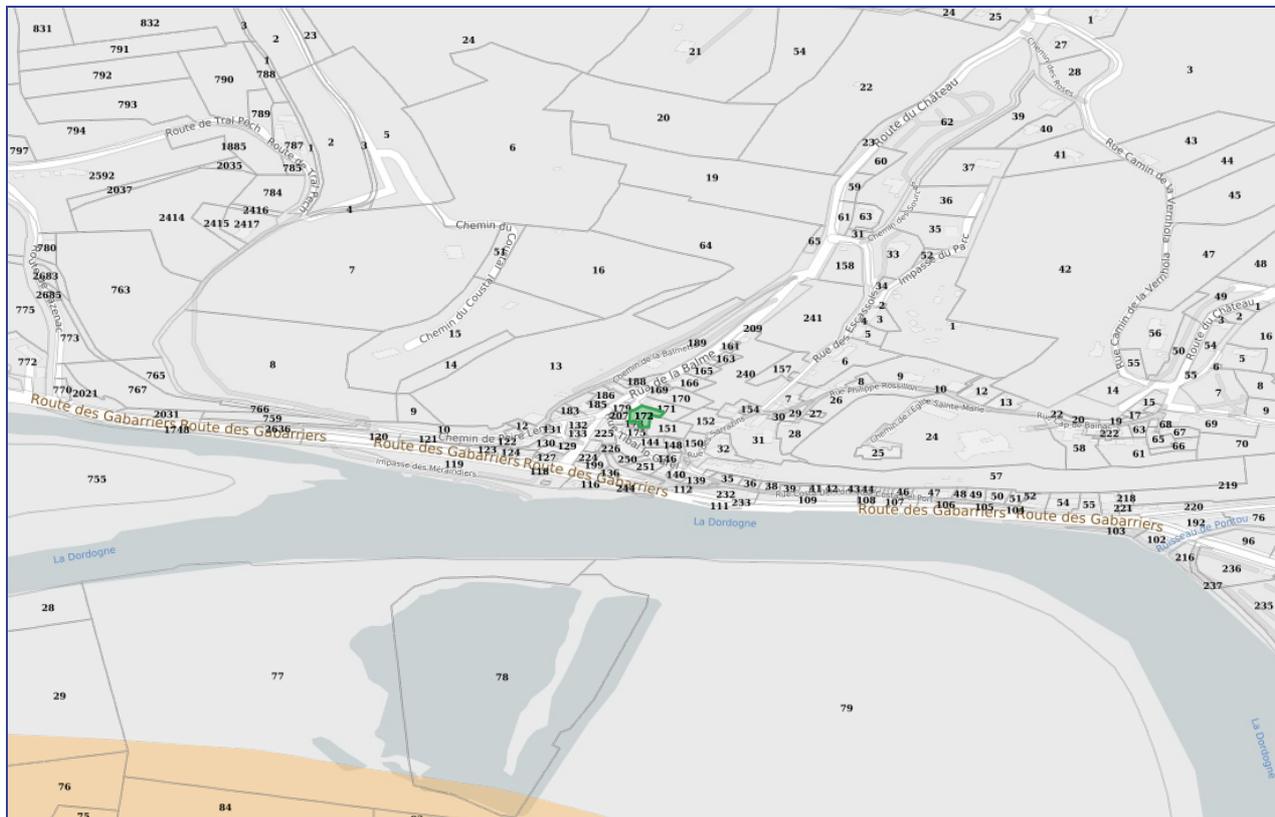
Zone de risque

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERES



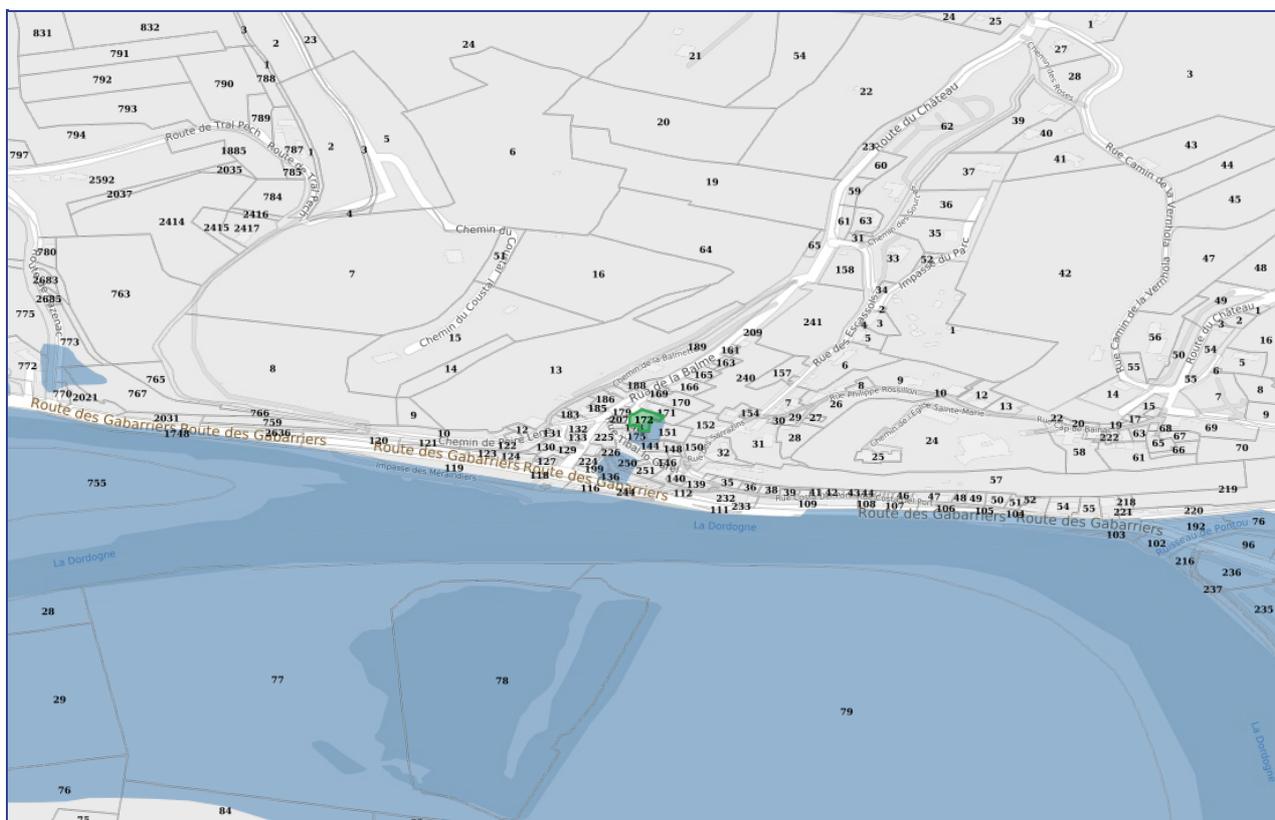
Non concerné

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES

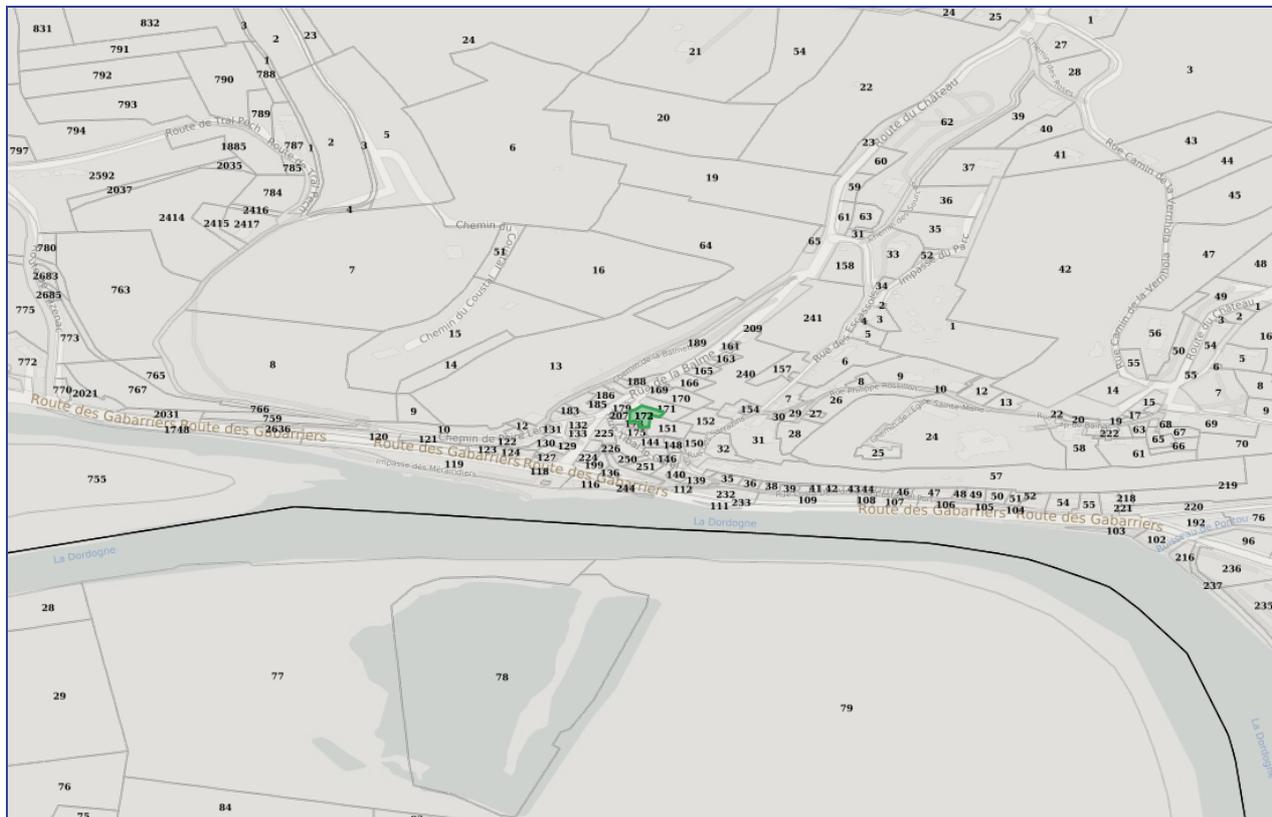


Moyen

PPRN - INONDATION

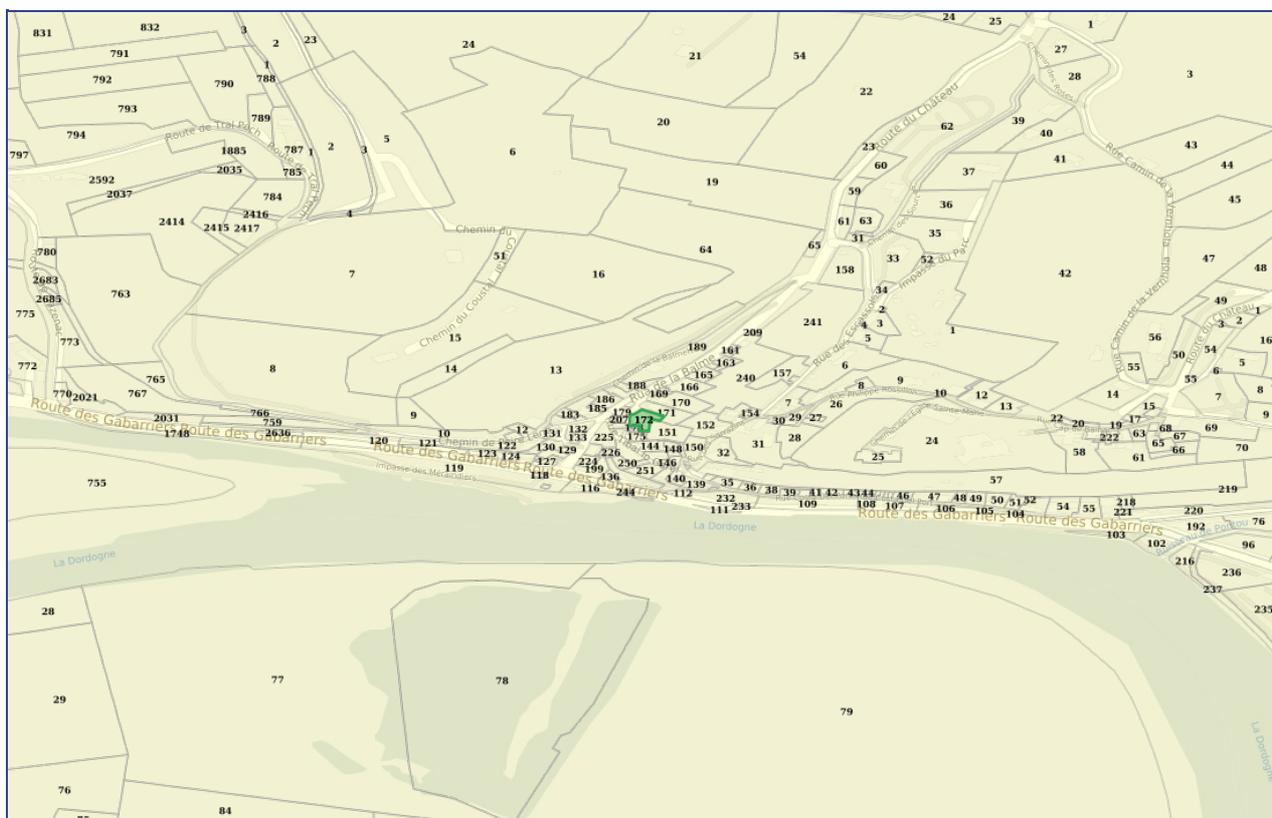


Zone de risque

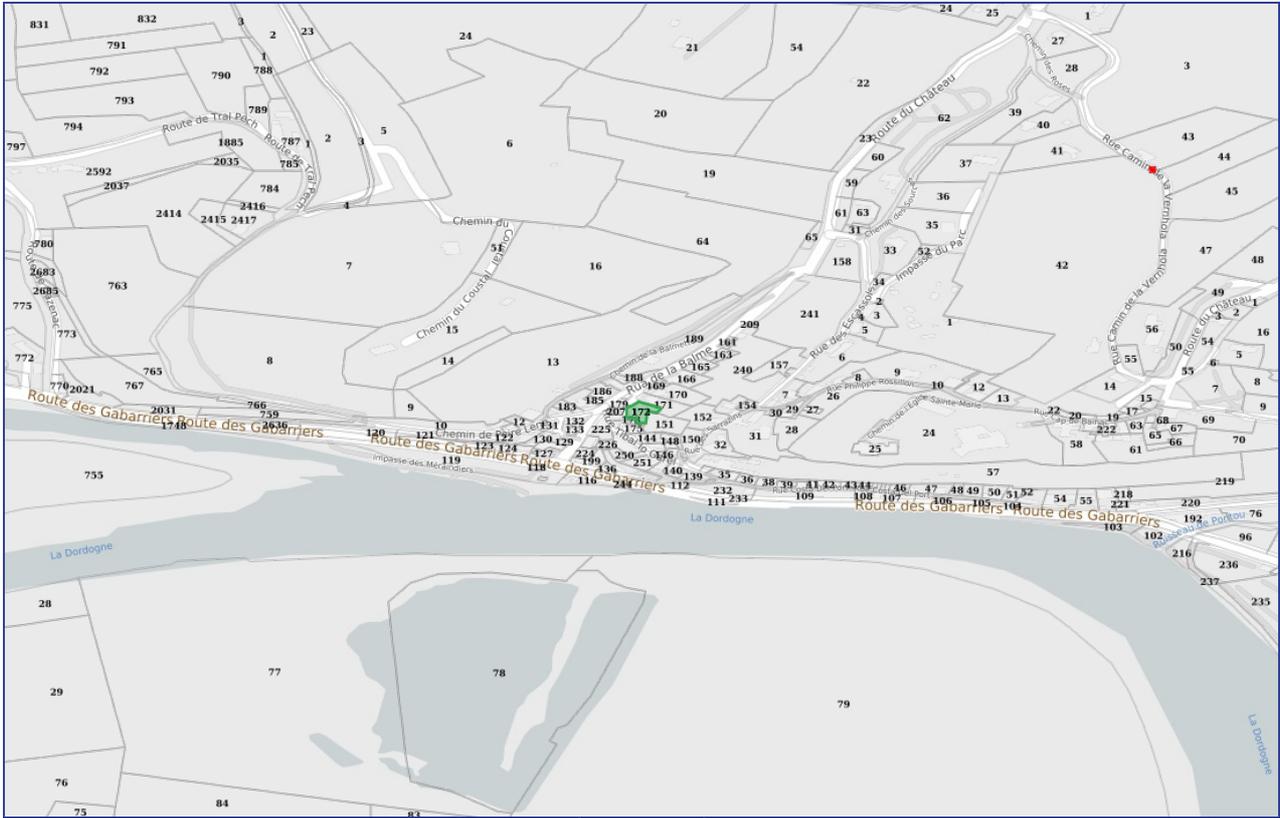


1 - Très faible

POTENTIEL RADON



Niveau 1



■ Casias

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3771232	(Etat En arrêt) Décharge sauvage "route du Château" route Château du	457 Mètres	Détails
SSP3770157	(Etat Indéterminé) SARL station des trois chateaux lieu dit Capeyrou Le, 24220 BEYRAC ET CAZENAC	476 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble
6 Rue Caminal Del Panieraires 24220 Beynac-et-Cazenac
24220 Beynac-et-Cazenac

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?	
INTE2201262A	Mouvement de Terrain	Du 28/01/2021 au 29/01/2021	12/02/2022	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE2112076A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/01/2021 au 08/02/2021	07/05/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9600137A	Sécheresse	Du 01/01/1992 au 30/09/1995	17/04/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9500219A	Sécheresse	Du 01/05/1989 au 31/12/1991	07/05/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9500169A	Glissement de Terrain	Du 01/12/1993 au 31/12/1993	06/05/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/12/1993 au 15/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/02/1990 au 18/02/1990	24/05/1990	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
NOR19850715	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/05/1985 au 17/05/1985	27/07/1985	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
NOR19821118	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le

26/02/2024

Nom du vendeur ou du bailleur :

MR ET MME SPECKERT

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)

SYNTHESE DES ATTESTATIONS
RAPPORT N° 2024-6304-SPECKERT

Assurance 2024



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en
dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 3 janvier 2024

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14005850 - www.orias.fr
8 rue du 5^e Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tel. : 05 53 03 74 88
E-mail : agence.calvet@axa.fr

Qualification

La certification
QUALIXPERT
des diagnostics

Certificat N° C3498

Monsieur Ludovic VENANCIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 29/12/2021 au 28/12/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/11/2021 au 22/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 29 décembre 2021

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 04 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018